



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 juillet 2021

Mise en eau du polder d'Erstein

Les conditions actuelles de débit du Rhin confirment la nécessité de mettre en eau le polder d'Erstein en vue de rétention de crue menée sous la maîtrise du gestionnaire de l'ouvrage, Voies Navigables de France

En application de la convention franco-allemande du 6 décembre 1982, Josiane Chevalier, préfète de la Région Grand Est et du Bas-Rhin, a décidé que cette mise en eau serait effectuée.

Le polder d'Erstein est une zone de rétention de crue de 600 hectares, aménagée dans le cadre de la convention franco-allemande du 6 décembre 1982 pour la rétention des crues du Rhin. Il est en mesure de stocker 7,8 millions de m³ d'eau. Elle vise à améliorer la protection des populations contre les effets des crues du Rhin.

Le site du polder d'Erstein est interdit au public à compter du 15 juillet 2021 tant pour la sécurité du public que pour éviter d'effaroucher la faune, et il est demandé au public d'éviter de s'approcher des berges du fleuve en crue.

Le déroulement de cette mise en eau est prévu dans les conditions suivantes :

- Début de remplissage le : 15 juillet à 20h
- Achèvement du remplissage le : 16 juillet
- Maintien en eau du polder : le maintien en eau du polder pouvant aller jusqu'à 15 jours maximum

Préalablement à la mise en eau, le remplissage du polder est précédé d'une phase de mise en sécurité du site qui a débuté le 15 juillet à 8h30 afin de s'assurer de l'absence de personnes sur le site (activation de sirènes, ratissage de la zone).

Un poste de commandement, mis en place dans les locaux de VNF sur le site du polder d'Erstein, assure la gestion et le suivi de cette opération.

Contact presse

Préfecture du Bas-Rhin
Service communication
Tél : 03 88 21 68 82 | 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr